



# Bien Vivre à Puplinge

## **Carrefour de Mon-Idee : un succès pour BVAP et pour la commune**

Après une phase de planification qui a duré plus de dix ans (2003), la construction de Communaux d'Ambilly démarre. Dès sa création, BVAP en a suivi les péripéties, attentive à la protection des intérêts des habitants de Puplinge contre toute nuisance supplémentaire que ce projet pourrait induire. C'était important puisque les autorités cantonales avaient choisi de ne se concerter qu'avec les seules communes de Chêne-Bourg et de Thônex pour l'adoption du plan localisé de quartier de la nouvelle agglomération (PLQ 29743 adopté en 2011).

En 2015, le Canton a déposé trois demandes d'autorisation de construire concernant le « Mesures d'accompagnement au maillon routier des Communaux d'Ambilly ». Il était prévu de créer une route de liaison entre le carrefour de Belle-Idée et celui de Pierre à Bochet, mais également de réaménager ce dernier carrefour et celui de Mon-Idee ainsi que les axes routiers y conduisant (route de Jussy et route de Mon-Idee) : remplacement des giratoires par des feux de signalisation visant à restreindre la circulation de transit avec la France et favorisant celle empruntant la route de Jussy, création de couloirs de bus prioritaires.

Dans le cadre de l'enquête publique, BVAP s'est opposée au projet de modification du carrefour de Mon-Idee, parce que celui-ci touchait directement notre commune : le nouveau dispositif de régulation du trafic, outre qu'il supprimait la piste cyclable à l'abord du carrefour, allait immanquablement générer un engorgement du village par report du trafic de transit sur les voies traversant Puplinge, si aucune mesure de circulation restrictive n'était prise pour les routes communales.

Cette argumentation rejoignait la position des autorités communales. Celles-ci avaient obtenu du département concerné de pouvoir lancer une étude d'impact, commandée au bureau Trafitec, étude qui était en cours, visant à analyser, d'une part, l'effet que produirait la modification du carrefour prévue sur les conditions de circulation dans le village et, d'autre part, de formuler les propositions de régulation de trafic nécessaires.

En janvier 2018, sans tenir compte des résultats de ces travaux qui confirmaient les craintes de BVAP et des autorités communales, les départements chargés des travaux et des transports ont accordé les autorisations de construire sollicitées. Pour le carrefour de Mon-Idee, il était renoncé à la suppression de toute piste cyclable, mais le projet de modification restait de même substance : aucune mesure de régulation supplémentaire n'était décidée ni même envisagée pour pallier le risque de report du trafic sur les routes de Puplinge.

Compte tenu de cette situation, BVAP, comme la commune, a recouru contre les deux autorisations de construire qui concernaient le carrefour de Mon-Idee. L'objectif de cette démarche était d'obtenir que le Canton prenne en considération les demandes de régulation de la circulation qu'ils avaient formulées. Il s'agissait notamment que le canton facilite la mise en œuvre du dispositif de régulation du trafic que la commune déciderait en exécution des propositions qu'entretiens le bureau d'ingénieur chargé de l'étude d'impact avait formulées dans un rapport du 6 juin 2017 adressé à la Mairie.

Les recours ayant un effet suspensif, la Direction générale des transports a accepté la proposition de concertation formulée par le comité de BVAP et par les autorités communales. Entre avril et juin 2018 plusieurs séances de travail ont eu lieu à la mairie, ponctuées d'échanges de correspondances, qui ont abouti à l'envoi à la Mairie et à BVAP, le 29 juin 2018, d'une lettre d'engagement du département des Infrastructures-Direction générale des transports, suivi d'un retrait des différents recours.

Par ce courrier, l'autorité a pris les engagements suivants :

- collaboration avec les autorités communales et BVAP afin de mettre en œuvre les propositions de régulation du trafic contenues dans le rapport du bureau Trafitec, notamment de permettre tout d'abord, par une réglementation de mise à l'essai, de tester les différentes variantes proposées, notamment celle qui a les faveurs de la commune (restriction de circuler à travers le village aux heures de pointe et sens de circulation obligatoire sur certains axes routiers) puis, par l'adoption des arrêtés de circulation définitifs, de mettre en œuvre de manière pérenne la mesure de circulation qui aura été retenue par la commune ;
- adoption d'autres mesures réglementaires provisoires de circulation sur les routes communales que l'évolution des chantiers des carrefours commanderaient ;
- réalisation du carrefour Mon Idée/Jussy avec une voie de bus raccourcie et une programmation des feux permettant d'écouler un flux de véhicules plus important et devant permettre d'éviter une remontée des files de voitures au-delà du carrefour avec la route de Puplinge ;
- étude en vue de la réalisation d'un carrefour à feux à l'intersection des routes de Puplinge et de Jussy afin de la sécuriser et faciliter l'insertion des bus des TPG sur la route de Jussy ;
- concertation avec les autorités communales et BVAP pour que les mesures de circulation définitives soient effectives au moment où la nouvelle signalisation du carrefour de Mon-Idée le sera.

Notre association ne peut que se féliciter du résultat obtenu. Celui-ci démontre que le suivi attentif de l'évolution des projets d'aménagement touchant notre région, auquel le comité de BVAP s'astreint sans relâche, est indispensable pour permettre une réaction rapide et efficace, si l'on habite une petite commune encore rurale et que l'on veut se faire entendre en vue de la préservation d'une qualité de vie à laquelle nous tenons tous.

**Devenez membre de l'association BVAP  
lors de notre Assemblée Générale qui  
aura lieu le 9 mai 2019 à 20h15  
à la Moutonnerie**

